



MINISTÈRE DES FINANCES
Le Cabinet du Ministre



N°Réf. *0199*
CAB/MIN/FINANCES/BG/MMC/2023

Kinshasa, le 31 JAN 2023

Transmis copie pour information à :

- Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
- Son Excellence Madame la Vice-Ministre des Finances

Tous à Kinshasa/Gombe

- Monsieur MATATA Ponyo
Président du Conseil d'Administration de Congo Challenge

À Kinshasa/Gombe

Concerne : Vos déclarations du 28 janvier 2023

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le cabinet du ministre des Finances a suivi vos déclarations tant lors de votre allocution du 28 janvier dernier pour la sensibilisation de la population à l'enrôlement pour les élections de décembre de 2023 que sur votre compte tweeter, durant la semaine dernière, selon lesquelles il vous aurait été demandé de payer 20 % de rétro commission pour obtenir le paiement des études réalisées par votre cabinet au profit du gouvernement. Vous avez notamment affirmé ce qui suit : « *Imaginez-vous qu'il m'a été demandé aussi de payer 20 % de rétrocommission pour obtenir le paiement des études réalisées par mon cabinet au profit du gouvernement ? Ce que j'ai refusé, car cela n'est pas conforme à mon éthique et à mes exigences professionnelles. Les fonds de la Banque africaine de développement, constitués notamment des épargnes des africains et des occidentaux, sont scandaleusement détournés au ministère des finances* »

Le cabinet du Ministre des Finances vous informe qu'il existe un dispositif dit Finalerte, mis en place depuis plus d'une année, qui permet à quiconque victime ou témoin d'un acte d'anti valeur de pouvoir le dénoncer de manière sécurisée (l'anonymat du dénonciateur est assuré s'il le souhaite). Cette dénonciation peut se faire suivant l'une des trois manières suivantes :



1. Télécharger l'application Finalerte sur son téléphone (Iphone ou Android) et y loger la plainte, en anonyme ou avec identité complète ;
2. Se connecter au lien ci-après et y loger sa plainte : <https://finalertemanage.com/portail>; ou
3. Déposer un courrier sous enveloppe scellée au ministère des finances auprès de la cellule bonne gouvernance et contrôle ;

En l'espèce et de ce qui précède, le cabinet du Ministre des Finances, par sa cellule bonne gouvernance et contrôle vous invite à lui fournir les informations pertinentes sur la ou les personnes membres du cabinet ayant exigé une retro commission de 20 % en rapport avec votre dossier, afin qu'une enquête soit menée et, le cas échéant, des sanctions soient prises.

Compte tenu de la flagrance et la gravité de vos déclarations tant sur la réputation que sur l'image non seulement du ministère des finances mais aussi et surtout de tous les services publics, un délai de trois jours vous est accordé. Dépassé ce délai, le ministère des finances se réserve le droit de saisir la justice pour infractions ci-après :

- Injures publiques,
- Imputations dommageables,
- Outrages envers les autorités publiques,
- Propagation des faux bruits,

Ceci au cas où, vos déclarations s'avéreraient fausses et sans fondement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, l'assurance de ma considération distinguée.

Bertin MAWAKA LUBEMBO

Directeur de Cabinet

CABINET
DU
MINISTRE

MINISTRE DES FINANCES

